

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 août 2009, à laquelle sont présents Mesdames les conseillères Mona Wood et Rita O'Donoughue ainsi que Messieurs les conseillers Claude P. Lemire, Gilles Coutu et Owen LeGallee formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, Yves Desmarais, est présent.

d

À 19h30, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

184.08.09 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoughue
Et unanimement résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur
général avec l'ajout dans affaires nouvelles :

9.1 Fin d'emploi de Maxime Rousseau

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de l'assemblée à la salle communautaire du
567, chemin du Village
- 2 **Adoption de l'ordre de jour**
- 3 **ADMINISTRATION**
- 3 1 Approbation des procès-verbaux
- 3 2 **Finances**
- 3 2 1 Bordereau de dépenses
- 3 2 2 État des revenus et dépenses au 31 juillet 2009
- 3 2 3 Indicateurs de gestion 2008
- 3 3 **Correspondance**
- 3 3 1 Réseau Biblio des Laurentides : Trait d'union
- 3 3 2 Elizabeth Edgar : eau
- 3 3 3 MAMROT : Représentation des femmes et des jeunes comme
candidats aux élections
- 3 3 4 Co-op pour santé et soins à domicile : Demande pour lettre
d'appui
- 3 3 5 Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides :
Résidences de qualité pour personnes âgées
- 3 3 6 MRC des Pays-d'en-Haut : Règlements 210 & 212 – Adoption
du document à l'intention des municipalités locales
- 3 3 7 MRC des Pays-d'en-Haut : Gestion des cours d'eau
- 3 3 8 MRC des Pays-d'en-Haut : Règlements 211 & 213 –
assemblées publiques
- 3 3 9 CAUCA – entente – partenariat fiscal et financier

Municipalité de Morin-Heights

- 3 3 10 Chambre immobilière des Laurentides – invitation golf
- 3 3 11 Richard Huot – 717, Route 364
- 3 3 12 J. Bougie - problème d'écoulement des eaux sur le chemin des Seize arpents
- 3 3 13 Municipalité de Mille-Isles : Projet de règlement 2000 – Plan d'urbanisme
- 3 3 14 MMQ du Québec : Service de l'inspection par thermographie
- 3 3 15 Fondation médicale des Pays-d'en-Haut : remerciements
- 3 3 16 MRC des Pays-d'en-Haut : communiqué - carte routière
- 3 3 17 SADC : Invitation
- 3 3 18 MDDSP: travaux permis – cours d'eau
- 3 3 19 MDDEP : Barrage Christieville
- 3 3 20 CLD des Pays-d'en-Haut : Invitation au golf
- 3 3 21 CSSS Saint-Jérôme: Programme de santé
- 3 3 22 Réseau québécois de villes et village en santé: colloque 2010
- 3 3 23 Ministère des transports : parc Basler
- 3 3 24 SQ à C. Alarie : Requête de citoyen
- 3 3 25 MAMROT : Prix en infrastructures municipales
- 3 3 26 Légion Royale canadienne : Demande de participation
- 3 3 27 Évimbec – rôle triennal
- 3 3 28 C. Rodrigue – demande de commandite
- 3 3 29 S. Castonguay – demande de commandite
- 3 3 **Correspondance (envoyée)**
- 3 3 A Linda Lamothe : Demande d'accès terrain municipal
- 3 3 B Richard Huot : 717, chemin du Village
- 3 3 C J. Peters : pont derrière Le Refuge
- 3 3 D T. Gagnon : rue Bill's Brae
- 3 3 E Dossier G. Hermann : entrée d'eau
- 3 3 F Marc Bélanger : Aménagement de fossé
- 3 3 G M. Lafleur : demande d'information
- 3 3 H D. Savard : Lac Théodore
- 3 3 I L. Hodge : accident
- 3 3 J Avis : travaux Lac Echo
- 3 3 K
- 3 4 **Personnel**
- 3 4 1
- 3 5 **Résolution**
- 3 5 1 Appui livraison du courrier rurale
- 3 5 2 Déplacement de servitude - lot 3 736 264
- 3 5 3 Félicitations – Clinique de sang
- 3 5 4 Renouvellement – assurance municipale 2009-2010
- 3 5 5 Contrat - Xerox Canada
- 3 5 6 Plan d'intervention
- 3 5 7
- 3 6 **Réglementation**
- 3 6 1
- 4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4 1 1 Rapport mensuel du directeur
- 4 2 **Personnel**
- 4 2 1 Premiers répondants
- 4 3 **Résolution**
- 4 3 1 Demande d'autorisation – Randonnée bénéfice Sport Alary
- 4 3 2 Mesures d'urgence
- 4 3 3 Décision de la CSST
- 4 4 **Réglementation**
- 4 4 1

Municipalité de Morin-Heights

5		TRAVAUX PUBLICS
5	1	
5	2	Personnel
5	2	1
5	3	Résolution
5	3	1 Vente d'équipement
5	3	2 Travaux de fossés et ponceaux
5	4	Réglementation
5	4	1
6		ENVIRONNEMENT
6	1	Rapport mensuel et rapport du débit hebdomadaire du directeur
6	2	Personnel
6	2	1
6	3	Résolution
6	3	1
6	4	Réglementation
6	4	1
7		URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7	1	Rapport mensuel du Directeur
7	1	2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme
7	2	Personnel
7	3	Résolution
7	3	1 Dérogation mineure – 70, du Midi
7	3	2 PIIA - 34, River
7	3	3
7	4	Réglementation
7	4	1
8		LOISIRS ET CULTURE
		SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1	1 Rapport mensuel de la Directrice
8	1	2 Rapport mensuel de la conseillère déléguée aux Affaires communautaires
8	1	3 Procès verbal de la réunion du Comité des parcs et des espaces verts
8	1	4 Procès-verbal de la réunion du Comité des bénévoles de la bibliothèque
8	2	Personnel
8	2	1 Embauche de moniteur – camp de jour
8	3	Résolution
8	3	1 Félicitations – Arts Morin-Heights
8	3	2 Réparations – ponts de ski de fonds
8	3	3 Félicitations – bateaux dragons
8	3	4 Entente – Chris Schlachter
8	3	5 Services professionnels – Parc Lummis
8	4	Règlementation
8	4	1
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l'assemblée

Municipalité de Morin-Heights

185.08.09 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2009 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d'assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, le Directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 juillet 2009.

186.08.09 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juillet 2009 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 ainsi que le suivi des dossiers en cours.

Le conseil a étudié les listes et :

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 31 juillet 2009

Comptes à payer :	162 866,96 \$
Comptes payés d'avance	224 103,94 \$
Total des achats	386 970,90 \$
Paiements directs bancaires du mois	21 226,10 \$
Total des dépenses	408 197,00 \$
Salaires nets	130 435,80 \$
<u>GRAND TOTAL</u>	<u>538 632,80 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur Général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DU 31 JUILLET 2009

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 juillet 2009, les contraintes budgétaires imposées aux services ainsi que les profils financiers de la municipalité pour les années 2004 à 2008.

187.08.09 **INDICATEUR DE GESTION 2008**

Considérant que le Ministre des affaires municipales et des régions a approuvé l'implantation des indicateurs de gestion;

Considérant que le Directeur général dépose au Conseil le document pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accuse réception du rapport sur les indicateurs de gestion pour l'exercice le 31 décembre 2008.

CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance pour le mois de juillet 2009. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, le Directeur général donnera suite à la correspondance.

188.08.09 **APPUI – LIVRAISON DU COURRIER RURALE**

Considérant que le maintien d'un bureau de poste et de la livraison postale est un élément essentiel à la vitalité de la communauté;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu
Et unanimement résolu :

Que ce conseil informe le ministre responsable de Postes Canada de son désaccord face aux conclusions du rapport de l'examen stratégique de la Société canadienne des postes et demande en conséquence que le bureau de poste et la livraison postale ne soient pas modifiés.

189.08.09 **DÉPLACEMENT DE SERVITUDE – LOT 3 736 264**

Considérant que l'assiette servitude d'utilité publique sur le lot 3 736 264 situé sur la rue de la Montagne doit être déplacée dans la ligne nord dudit lot, comme le montre le plan d'arpentage de Sylvie Fillion, arpenteur géomètre enregistré sous la minute 2468;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise le maire et le directeur général à intervenir pour et au nom de la municipalité au contrat de servitude sur le lot 3 736 264.

Municipalité de Morin-Heights

190.08.09 FÉLICITATIONS – CLINIQUE DE SANG

Considérant que la 6^{ième} édition de la Collecte de sang de Morin-Heights a eu lieu lundi, le 10 août dernier;

Considérant que 76 donneurs ont répondu à l'appel et le travail réalisé par les bénévoles au cours de cette journée;

Il est unanimement résolu que ce Conseil remercie les donneurs, les bénévoles, Mesdames les Conseillères Mona Wood et Rita O'Donoghue et Mesdames Margaret Johnson, Barbara Traill, Linda Létourneau et Germaine Bérubé ainsi que les pompiers pour leur contribution à la 6^{ième} Collecte de sang de Morin-Heights.

191.08.09 RENOUVELLEMENT – ASSURANCE MUNICIPALE 2009-2010

Considérant que la municipalité est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant l'offre de renouvellement déposée et le rapport comparatif déposé par le Directeur général;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil renouvelle le portefeuille d'assurances municipales au montant de 71 901 \$, taxes incluses, selon la proposition déposée par la MMQ.

Que le Directeur général soit autorisé à faire le paiement en conséquence.

192.08.09 CONTRAT – XEROX

Considérant qu'il serait avantageux pour la municipalité de remplacer le photocopieur DC340ST, lequel a été acquis en août 2000;

Considérant la proposition reçue de Xerox Canada afin de se départir du photocopieur DC340ST et de le remplacer par un nouveau photocopieur couleur;

Considérant le tableau des coûts préparé par le Directeur général;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que la municipalité accepte l'offre de Xerox Canada de remplacer le photocopieur désuet avec un nouveau photocopieur couleur, tel que décrit dans l'offre de service présentée le 22 juillet 2009 comme suit :

Municipalité de Morin-Heights

Détails	Prix
Location du WC7346 pour une période de 60 mois (contrat de service fixe 5 ans) Coût la copie : noir et blanc 1 ¢ couleur 8,5 ¢	295,95 \$ /mois
Location du WCP45S actuel Contrat d'entretien : noir et blanc 1,25 ¢ Couleur : 12¢	150,00 \$ /mois
Total location :	445,95 \$/mois

Que le Directeur général soit autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

193.08.09 PLAN D'INTERVENTION

Considérant qu'un plan d'intervention sur les conduites d'eau potable doit être approuvé par le ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire afin que la municipalité ait accès au programme de subvention;

Considérant qu'un tel plan doit être préparé par des ingénieurs et que la municipalité a invité quelques firmes à présenter une offre de service :

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes :

Offre	Prix (taxes exclues)
CIMA	17 500 \$
Roche Ltée	9 800 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie le contrat de préparation du plan d'intervention des conduites d'eau potable et d'égout à la firme Roche Ltée au prix de 9 800 \$.

Que le Directeur général soit autorisé à faire toute chose dans ce dossier.

Qu'une demande d'aide financière soit présentée à la MRC pour la réalisation de cette étude.

**RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR –
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport des mois de juin et juillet 2009 du Directeur du Service des incendies ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351 et la liste des travaux à effectuer.

Municipalité de Morin-Heights

194.08.09 DEMANDE D'AUTORISATION – RANDONNÉE BÉNÉFICE SPORT ALARY

Considérant que le Conseil a reçu une demande de l'entreprise Sport Alary relative à l'organisation d'une randonnée bénéfique de motocyclistes qui empruntera les rues de la municipalité, le 20 septembre prochain;

Considérant qu'il est de la responsabilité de Sport Alary d'obtenir les autorisations du Ministère des transports et de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que le conseil autorise l'utilisation des rues et leur fermeture partielle de façon sporadique pour la tenue de cet événement;

Que ce Conseil avise Sport Alary qu'il est de son ressort de réunir des bénévoles et le personnel nécessaire pour ces activités et qu'il ne doit y avoir aucun coût pour la municipalité.

Que la Municipalité exige le respect du code de la Sécurité routières par les participants.

195.08.09 MESURES D'URGENCE

Considérant que les pluies diluviennes qui se sont abattues dans la municipalité les 30 juin et 29 juillet 2009 ont causé des dommages importants aux infrastructures municipales;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce conseil présente une demande d'aide financière à la Direction régionale de la sécurité civile et autorise le Directeur général à faire toute chose dans ce dossier.

196.08.09 DÉCISION DE LA CSST

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, au printemps 2000, la Loi sur la sécurité incendie qui visait à mieux protéger la société québécoise et les intervenants en optimisant l'utilisation des ressources et en axant sur la prévention;

Attendu que le ministre de la Sécurité publique est responsable de la sécurité incendie;

Attendu que les programmes de formation validés par l'École nationale des pompiers du Québec traitent des aspects touchant la santé, la sécurité et l'intégrité physique des intervenants;

Attendu que les schémas de couverture de risques ont été élaborés sur la base des normes et standards de qualité reconnus en Amérique du Nord et qu'ils ont fait, à ce titre, l'objet d'une attestation de conformité aux orientations ministérielles en sécurité incendie;

Municipalité de Morin-Heights

- Attendu que lesdits schémas, qui résultent de processus de planification régionale, sont bâtis sur les ressources disponibles au niveau local et en assurent l'agencement optimal;
- Attendu que les municipalités locales ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles, puisqu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie et que le niveau de protection contre les incendies est une responsabilité des élus municipaux;
- Attendu que la CSST, dans ses décisions, ne tient nullement compte de la Loi sur la sécurité incendie et du Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;
- Attendu que les décisions rendues par la CSST, exigeant la présence minimale de quatre pompiers à bord des véhicules, compromettent l'efficacité des interventions et n'améliorent pas la protection des pompiers; lorsque les effectifs sont permanents et disponibles, elles ne vont qu'en augmenter les coûts, alors qu'en milieu rural, le plus souvent desservi par des pompiers à temps partiel sur appel, le temps de réponse s'en trouvera considérablement allongé;
- Attendu qu' à la suite des décisions rendues par la CSST, tous les schémas déjà reconnus conformes ne répondront plus aux exigences du ministre de la Sécurité publique et, par le fait même, les municipalités n'auront plus l'immunité de poursuite;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil demande au ministre de la Sécurité publique de faire respecter les schémas de couverture de risques tels qu'ils sont prévus à la Loi sur la sécurité incendie.

Que ce Conseil demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de faire respecter l'autonomie des municipalités locales, quant au niveau de protection contre les incendies dont la responsabilité incombe aux élus municipaux, puisque les municipalités ont consenti des efforts financiers importants pour répondre aux orientations ministérielles et qu'elles sont les maîtres d'œuvre de la gestion des services de sécurité incendie.

Que ce Conseil demande au ministre du Travail de s'assurer que des questions relatives à l'organisation du travail dans les municipalités ne soient pas dictées par des considérations extérieures.

Que ce Conseil transmette immédiatement copie de cette résolution au ministre de la Sécurité publique, M. Jacques Dupuis, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, au ministre du Travail, M. David Whissell, au président de l'UMQ, M. Robert Coulombe, et au président de la FQM, M. Bernard Généreux.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR - TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des dépenses autorisées durant le mois de juillet en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

197.08.09 VENTE D'ÉQUIPEMENT

Considérant que la Municipalité a reçu trois offres pour l'achat du camion Ford F550, 2001, avec équipement à neige;

Nom	Offre
Réjean Beaulne	11 200 \$
Yacel Pollak	5 100 \$
Richard McTear	1 001 \$

Considérant que la Municipalité a reçu une offre pour l'achat du camion Blazer 1998;

Nom	Offre
Richard McTear	251 \$

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte l'offre et vend le camion Ford F550, 2001, avec équipement à neige, numéro de série IFDAF57FX1EA41682, immatriculé L377342-2 à Monsieur Réjean Beaulne, pour la somme de 11 200 \$.

Que ce Conseil accepte l'offre et vend le camion Chevrolet Blazer 1998, numéro de série 1GNDDT13W0W2182754, immatriculé FK59211-6 à Monsieur Richard McTear, pour la somme de 251 \$.

Que le Directeur général soit autorisé à signer les documents de transferts de propriété.

198.08.09 TRAVAUX DE FOSSÉS ET PONCEAUX

Considérant que les fortes pluies ont causé des dommages aux infrastructures municipales et à certaines propriétés privés situées sur les chemins Bouchette, Bélisle et la rue Normand;

Considérant que des travaux de réparations des fossés et des accotements sont requis;

Considérant qu'il y a lieu de profiter de ces travaux pour améliorer l'écoulement des eaux dans ces secteurs;

Considérant que le coût de l'ensemble des travaux est évalué à 55 000 \$, selon le rapport préparé par le Directeur du Service des travaux publics, Alain Bérubé, ing., qui est joint à la présente;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Owen LeGallee
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise les travaux de réparations de creusage des fossés et d'installation de ponceaux sur les chemins Bouchette, Béllsle et Normand, pour un montant maximum de 55 000 \$.

Que ce conseil affecte ladite somme du fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans et que toute aide financière reçue de la Sécurité civile serait appliquée en réduction de l'emprunt au fonds de roulement.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement, le rapport de débit hebdomadaire pour le mois de juillet 2009.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception le rapport mensuel du Directeur du Service d'urbanisme pour le mois de juillet 2009.

199.08.09 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 28 juillet 2009.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du 28 juillet 2009 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

200.08.09 DÉROGATION MINEURE – 70, DU MIDI

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 19h52;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;

Municipalité de Morin-Heights

- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 27 juillet 2009 à intervenir dans ce dossier;

Le Conseil procède à l'adoption de la résolution suivante :

Considérant que les citoyens du secteur ont fait part de leur inquiétude face à la construction d'un tennis privé;

Considérant que Monsieur le Maire a convenu d'une rencontre entre toutes les parties;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gilles Coutu

Et unanimement résolu :

Que ce dossier soit reporté à la prochaine assemblée du conseil.

201.08.09 PIIA – 34, RUE RIVER

Considérant que le Service de l'urbanisme a reçu une demande d'approbation pour l'ajout d'un étage sur la section existante d'un étage pour la propriété située au 34, rue River, dans la zone 39;

Considérant que cet immeuble est soumis au plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette demande a été étudiée par le Comité consultatif d'urbanisme qui recommande au Conseil l'approbation de cette demande la résolution 42.07.09;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude Philippe Lemire

Et unanimement résolu :

Que ce Conseil fait sienne les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et autorise l'inspecteur en bâtiment à émettre le permis de construction selon certaines recommandations pour le bâtiment situé au 34, rue River.

RAPPORT MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le rapport mensuel de la Directrice du Service des loisirs et de la culture pour le mois de juillet 2009 ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORT MENSUELS DE LA DIRECTRICE, SERVICE DES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, la liste des activités du mois ainsi que les documents pertinents de Madame Rita O'Donoghue, Conseillère déléguée aux services à la communauté pour le mois de juillet 2009.

Municipalité de Morin-Heights

202.08.09 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le procès-verbal de la réunion du comité des bénévoles de la bibliothèque du 13 juillet 2009 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

203.08.09 EMBAUCHE DE MONITEUR – CAMP DE JOUR

Considérant qu'un moniteur supplémentaire doit être embauché pour terminer la saison au camp de jour;

Considérant la recommandation de la directrice du service des loisirs et de la culture datée du 6 août 2009;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil embauche de Theo Tabah à titre de moniteur au salaire de 10,00 \$ / heure pour une semaine.

204.08.09 FÉLICITATIONS – ARTS MORIN-HEIGHTS

Il est unanimement résolu que ce conseil félicite Philippe Daigneault et toute son équipe bénévole et les exposants d'Arts Morin-Heights pour le succès de cette 26^{ième} édition.

205.08.09 RÉPARATIONS – PONTS DE SKI DE FONDS

Considérant que les trois ponts de ski de fond qui enjambent la rivière à Simon ont été emportés à la crue des eaux;

Considérant qu'après étude, la Directrice du service des loisirs et de la culture recommande dans son rapport, la reconstruction des ponts du Refuge et Lukian afin d'assurer la pérennité du réseau de ski de fond;

Considérant que le coût des travaux est évalué à 10 000 \$;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise les travaux de réparations des ponts précités et affecte à cette fin, la somme maximale de 10 000 \$ du fond de parcs et terrains de jeux.

Municipalité de Morin-Heights

206.08.09 FÉLICITATIONS – BATEAUX DRAGONS

Il est unanimement résolu que ce Conseil félicite l'Équipe de la municipalité de Morin-Heights qui nous a fait honneur lors de la course de bateaux-dragon de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut tenue à Saint-Adolphe-d'Howard, le samedi, 8 août dernier :

Mme Kim Parker, capitaine de l'équipe, Aeron McHattie, entraîneur, et les rameurs :

Daniella Bon, Paul Brown, Trish Canty, Julie Cartier, Céline Carrier, Cynthia Dawson, Norma Davis, Nelson Davis, Aleta Durant, Brian Gill, Dina Gill, Anne Harney, Corrine Kerr-Denis, Claire Marcotte, Brian Morin, Brian Norris, Ilona Robillard, Ruth Starr, James Jackson et Tim Watchorn.

Que ce conseil félicite les gagnants de cette 2^{ième} édition, l'équipe de la Caisse Populaire des Pays-d'en-Haut.

207.08.09 ENTENTE – CHRIS SCHLACHTER

Considérant que le Comité des parcs, sentiers et espaces verts nécessite les services d'un aménagiste selon leur mandat relatif au développement et conservation du réseau de sentiers;

Considérant la subvention disponible du Fonds de la ruralité 2009;

Considérant le rapport préparé par la Directrice du service des loisirs et de la culture daté du 31 juillet 2009;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil autorise la signature de l'entente intervenue avec Monsieur Chris Schlachter relative à ses activités à titre d'aménagiste pour les parcs et espaces verts pour un montant de 6 000 \$.

208.08.09 SERVICES PROFESSIONNELS – PARC LUMMIS

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels pour le réaménagement du parc Lummis;

Considérant que les entrepreneurs suivants ont été invités et rencontrés par la Directrice du service des loisirs et de la culture:

Nom	Prix (taxes inc.)
Fleur de vie	15 576,75 \$
Daniel Arbour & Ass.	21 107,63 \$

Considérant que la municipalité a reçu deux offres conformes;

Considérant le rapport préparé par la Directrice du service des loisirs et de la culture daté du 6 août 2009;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant que les crédits nécessaires pour la Phase 1 au montant de 6 208,13 \$ pour la préparation du concept proviennent du programme lié au Fonds de la ruralité 2009 et que la Phase 2, plans et devis au montant de 9 368,62 \$ sera affecté au Fonds de Parc et terrains de jeux;

Il est proposé par Madame la Conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu :

Que ce Conseil octroie le contrat pour le réaménagement du parc Lummis à Fleur de vie au prix de 15 576,75 \$, taxes incluses.

Que la Phase 1 soit payée en 2009 et que la phase 2 soit payée en 2010.

209.08.09 REMERCIEMENTS - MAXIME ROUSSEAU

Considérant l'excellent travail de sensibilisation et d'information fait par Monsieur Maxime Rousseau auprès des associations de lacs pour la protection des rives et du littoral au cours des deux dernières années;

Il est unanimement résolu que ce Conseil remercie Monsieur Maxime Rousseau et lui offre ses meilleurs souhaits dans ses entreprises.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

210.08.09 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame la Conseillère Rita O'Donoghue
Que cette session soit levée à 20h32.

Tim Watchorn
Maire

Yves Desmarais
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Douze personnes ont assisté à l'assemblée.